

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLWA
 SEANCE DU 10 MARS 2020**

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : 22
- Nombre de Conseillers en fonction : 22
- Nombre de Conseillers présents à la séance : 22
- Nombre de Conseillers absents à la séance : /

L'an deux mil vingt et le dix du mois de Mars, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Eboulwa en session ordinaire par Monsieur EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Eboulwa, Conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni dans la salle de conférence de la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires pour le Sud, en présence de Monsieur MVOGO Sylvac-Marie, Préfet du Département de la Mvila.

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	EDJO'O Daniel	Maire	
2	BITOUMOU Joël Emmanuel	Maire Adjoint	
3	Thomas A. BENGON	ADJOINT MAIRE	
4	MVONDO LYA Jean Richard	1er ADJOINT MAIRE	
5	BISSA ASSAKO Irène Christian	2e ADJOINT MAIRE	
6	ABESSOLO ABENELANG A.	Président du conseil municipal RDPC	
7	AKOM MVONDO Moise	Grand Conseiller	
8	BISSO NDILLE Philomène	Conseiller	
9	BOMBO OUMAROU D.	Grand conseiller	
10	DALLE Louis Joseph	Grand Conseiller	
11	EDI'I Charles Edouard	Grand conseiller	
12	EDJO'O NIKI Donat	Conseiller	
13	FOE FOE Bénédicte	Conseiller	
14	MEDJO Maxime Emilien	Conseiller	
15	MONEY Brigitte Audrey	Conseiller	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
16	IVONDO SALLA Franck	C.M.	
17	MVONDO Blaise	membre	
18	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	C.M.	
19	NKOTTO Denis Désiré	conseiller municipal	
20	NKOULOU Jean Michel	conseiller	
21	NOUKIMI André Pascal	conseiller	
22	OTYE ASSAKO Thierry M.	conseiller 6996923-2	
23	PADIMATOU MERY Yaya	conseiller 690 911 18 (1)	
24	TASSI PONG Anatole	conseiller	
25	ZIBI ONDOUA Florent	conseiller	

Etaient absents :

MM.....

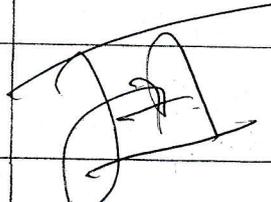
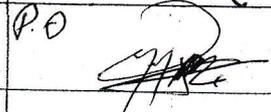
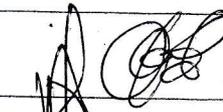
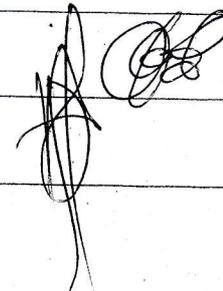
CFS auprès de la Comm.
Urbaine d'Ebolowa

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
SEANCE DU 07 AOUT 2020

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : 22
- Nombre de conseillers en fonction : 21
- Nombre de conseillers présents à la séance : 21
- Nombre de conseillers absents à la séance : 0

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'Août, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, convoqué en session ordinaire par le Dr EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Ebolowa, conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni à l'Hôtel Bengo'o d'Ebolowa, en présence de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie, Préfet du Département de la Mvila.

Etaient présents et ont voté la délibération déterminant le coût du mètre carré de construction conformément au zonage et règlement des plans d'occupation des sols.

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	BITOUMOU Joël Emmanuel		
2	André Thomas BENGON		
3	ABESSOLO ABENELANG A.		
4	AKOM MVONDO Moïse		
5	BISSO NDILLE Philomène		
6	BOMBO OUMAROU D.	Conseiller	
7	DALLE Louis Joseph	Conseiller	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
8	EDI'I Charles Edouard	Conseiller	
9	EDJO'O NIKI Donat	Conseiller	
10	FOE FOE Bénédicte	conseiller	
11	MEDJO Maxime Emilien	Conseiller	
12	MONEY Brigitte Audrey	Conseiller	
13	MVONDO Blaise	Conseiller	
14	MVONDO SALLA Franck	Conseiller	
15	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	Conseiller	
16	NKOTTO Denis Désiré	Conseiller	
17	NKOULOU Jean Michel	Conseiller	
18	NOUKIMI André Pascal		
19	OTYE ASSAKO Thierry M.		
20	PADIMATOU MERY Yaya	Conseiller	
21	TASSI PONG Anatole	Conseiller	
22	ZIBI ONDOUA Florent		

Etaient absents :

MM.....

DELIBERATION N° 2020/04/DEL/CUE/SG DETERMINANT LE COUT DU METRE CARRE DE CONSTRUCTION CONFORMEMENT AU ZONAGE ET REGLEMENT DES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE,

- Vu* la Constitution;
- Vu* la Loi n° 2004/003 du 21 Avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun ;
- Vu* la Loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu* le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux, ensemble des textes modificatifs subséquents ;
- Vu* le Décret n° 2008/023 du 21 Juillet 2004 portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu* le Décret n° 2016 / 536 du 07 Octobre 2016 fixant les règles d'utilisation du sol et de la construction ;
- Vu* le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 nommant Monsieur **MVOGO Sylyac-Marie** au poste de Préfet du Département de la Mvila ;
- Vu* l'Arrêté n° 000305/ A / MINDDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'Election du Maire de la Ville d'Ebolowa et des Adjointes au Maire de la ville à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa, Département de la Mvila, Région du Sud ;
- Vu* la Circulaire N° 0006 / E/2/L/MINHDU du 26 Avril 2013 relative à la mise en place des commissions d'examen des actes administratifs d'urbanisme.
- Vu* le plan Directeur Urbanisme approuvé de la Ville d'Ebolowa ;
- Vu* le règlement d'Urbanisme approuvé de la ville d'Ebolowa ;

Considérant les nécessités de service ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : (1) La présente Délibération détermine le cout du mètre carré de construction conformément aux zonages et règlement des plans d'occupation des sols dans la Ville d'Ebolowa.

(2) Les taux fixés à cet effet s'élèvent à :

- 125.000 (Cent Vingt Cinq Mille) Francs CFA le mètre carré dans la zone centrale urbaine d'Ebolowa ;
- 100.000 (Cent Mille) Francs CFA le mètre carré dans la zone périurbaine d'Ebolowa.

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

10 AOUT 2020

VISA
BUDGETAIRE

Fait et Délibérée en séance plénière
à Ebolowa le 07 AOUT 2020

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Medjo Assoko
REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Progrès
Communes Urbaines
LE SECRETAIRE GENERAL
DEPARTEMENT DE LA Mvila
REGION DU SUD

LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOWA
PRESIDENT DE SEANCE ;

Dr Edjo'o Daniel
REPUBLICQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Progrès
VILLE D'EBOWA
Le Maire de la Ville
COMMUNALITE URBAINE
DEPARTEMENT DE LA Mvila
REGION DU SUD

Vu et Approuvé

Ebolowa, le _____

[Signature]
LE PREFET
REPUBLICQUE DU CAMEROUN
DEPARTEMENT DE LA Mvila
LE PREFET
PREFECTURE DE LA Mvila
REGION DU SUD
Ango Sylvain-Marie
Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

AMPLIATIONS :

- MINDDEVEL/Ydé
- PREFET/Mvila
- MAIRES EBWA 1 et 2
- SG/CUE
- CFS/CUE
- RM/CUE
- Toutes Directions/CUE
- Tous services/CUE
- Chrono/Archives

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

EBOLOWA CITY COUNCIL

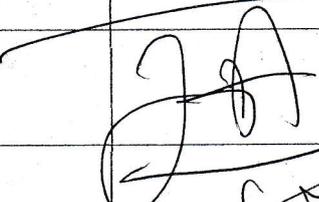
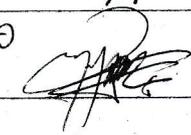
GENERAL SECRETARIAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
SEANCE DU 07 AOUT 2020

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : 22
- Nombre de conseillers en fonction : 21
- Nombre de conseillers présents à la séance : 21
- Nombre de conseillers absents à la séance : 0

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'Août, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, convoqué en session ordinaire par le Dr EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Ebolowa, Conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni à l'Hôtel Bengo'o d'Ebolowa, en présence de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie, Préfet du Département de la Mvila.

Etaient présents et ont voté la Délibération autorisant le Maire de la ville d'Ebolowa à solliciter un concours financier de 100.000.000 Fcfa auprès du FEICOM, pour l'acquisition des véhicules de fonction du Maire de la ville et de ses Adjointes.

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	BITOUMOU Joël Emmanuel		
2	André Thomas BENGON		
3	ABESSOLO ABENELANG A.		
4	AKOM MVONDO Moïse		P.O 
5	BISSO NDILLE Philomène		
6	BOMBO OUMAROU D.	Conseiller	
7	DALLE Louis Joseph	Conseiller	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
8	EDI'I Charles Edouard	Conseiller	
9	EDJO'O NIKI Donat	Conseiller	
10	FOE FOE Bénédicte	conseiller	
11	MEDJO Maxime Emilien	Conseiller	
12	MONEY Brigitte Audrey	Conseiller	
13	MVONDO Blaise	Conseiller	
14	MVONDO SALLA Franck	conseiller	
15	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	Conseiller	
16	NKOTTO Denis Désiré	conseiller	
17	NKOULOU Jean Michel	conseiller	
18	NOUKIMI André Pascal		
19	OTYE ASSAKO Thierry M.		
20	PADIMATOU MERY Yaya	Conseiller	
21	TASSI PONG Anatole	Conseiller	
22	ZIBI ONDOUA Florent		

Etaient absents :

MM.....



10 AOUT 2020

VISA
BUDGETAIRE

✓

DELIBERATION N°2020/004/DEL/CUE/SG, AUTORISANT LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLOWA A SOLLICITER UN CONCOURS FINANCIER AUPRES DU FEICOM, POUR L'ACQUISITION DES VEHICULES DE FONCTION DU MAIRE DE LA VILLE ET DE SES ADJOINTS.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA

- Vu La Constitution,*
- Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;*
- Vu Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977, déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux et, l'ensemble des textes modificatifs subséquents ;*
- Vu Le Décret n°2008/023 du 17 Janvier 2008, portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;*
- Vu Le Décret n°2015/406 du 16 septembre 2015, fixant les Indemnités et autres avantages alloués aux Délégués du gouvernement, aux Maires, à leurs Adjoints, aux Membres de Conseil de Communauté et aux Conseillers Municipaux*
- Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur MVOGO Sylyac Marie au poste de Préfet du Département de la Mvila ;*
- Vu L'Arrêté n°000305/A/MINDDEVEL du 09 mars 2020, Constatant l'élection du Maire de la Ville d'Ebolowa à l'issu scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;*
- Vu Le Budget Programme de la Communauté Urbaine d'Ebolowa 2020-2021 ;*

Considérant les nécessités de service.

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa siégeant en session ordinaire du 07 Août 2020 autorise le Maire de la ville d'Ebolowa, à solliciter un concours financier d'un montant de 100.000.000 Fcfa (cent millions de francs) auprès du FEICOM, destiné à l'acquisition des véhicules de fonctions du Maire et de ses Adjoints.

Article 2: Ledit financement sera inscrit au Budget de la Communauté Urbaine d'Ebolowa au Titre 2 Chapitre 2.2 Article 2.22, paragraphe 100 « *Matériels de transport* », exercices 2021 et suivants.

Article 3 : Les modalités d'obtention du financement prévues à l'article 1^{er} ci-dessus seront définies d'accord parties, conformément au Code d'Intervention du FEICOM ainsi qu'à la réglementation en vigueur.

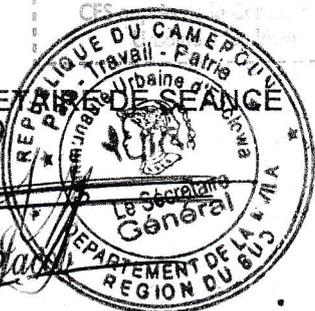
Article 4 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance plénière,

Ebolowa, le 07 AOUT 2020

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE

Medjo Assako Jado



LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLOWA

PRÉSIDENTE DE SEANCE

Edjo'o Daniel



Vu et approuvé,

Ebolowa, le _____

LE PREFET DE LA MVILA



Mvogo Sylvas-Nance

Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

Ampliations :

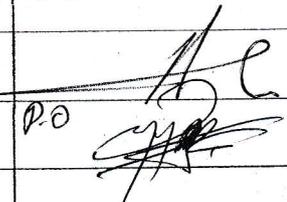
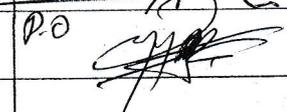
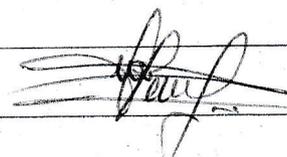
- MINDDEVEL /YDE
- DG/FEICOM/YDE
- PREFET/MVILA
- SG/CUE
- RM/CUE
- CFS/CUE
- COOP/CUE
- ARCHIVES/CHRONO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
SEANCE 07 AOUT 2020**

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : 22
- Nombre de conseillers en fonction : 24
- Nombre de conseillers présents à la séance : 24
- Nombre de conseillers absents à la séance : 0

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'Août, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, convoqué en session ordinaire par le Dr. EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Ebolowa, Conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni dans la salle de conférence de la Délégation Régionale des Enseignements Secondaires pour le Sud, en présence de Monsieur MVOGO Sylyac Marie, Préfet du Département de la Mvila.

Etaient présents et ont voté la Délibération autorisant le Maire de la Ville d'Ebolowa à procéder à l'inscription de la Ville d'Ebolowa en qualité de Membre affilié de l'Association Africaine de l'Eau (AAE),

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	BITOUMOU Joël Emmanuel		
2	André Thomas BENGON		
3	ABESSOLO ABENELANG A.		
4	AKOM MVONDO Moïse		
5	BISSO NDILLE Philomène		
6	BOMBO OUMAROU D.		
7	DALLE Louis Joseph	Conseiller	
8	EDI'I Charles Edouard	conseiller	
9	EDJO'O NIKI Donat	conseiller	
10	FOE FOE Bénédicte	conseiller	
11	MEDJO Maxime Emilien	Conseiller	
12	MONEY Brigitte Audrey		
13	MVONDO Blaise	Conseiller	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
14	MVONDO SALLA Franck	Conseiller	
15	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	Conseiller	
16	NKOTTO Denis Désiré	Conseiller	
17	NKOULOU Jean Michel	Conseiller	
18	NOUKIMI André Pascal		
19	OTYE ASSAKO Thierry M.		
20	PADIMATOU MERY Yaya	Conseiller	
21	TASSI PONG Anatole	Conseiller	
22	ZIBI ONDOUA Florent		

Etaient absents :
MM.....

10 AOUT 2020

VISE
BUDGETAIRE

**DELIBERATION N°2020/0018.DEL/CUE/SG, AUTORISANT LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLOWA A
PROCEDER A L'ADHESION DE LA VILLE D'EBOLOWA AU SIEN DE L'ASSOCIATION AFRICAINE DE
L'EAU EN QUALITE DE MEMBRE AFFILIE.**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA

- Vu La Constitution,
- Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu Le Décret n°2008/023 du 17 Janvier 2008, portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu Le Décret n° 2011/1116/PM du 26 avril 2011 fixant les modalités de coopération décentralisée ;
- Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur MVOGO Sylyac Marie au poste de Préfet du Département de la Mvila ;
- Vu L'Arrêté n°000305/A/MINDDEVEL du 09 mars 2020, Constatant l'élection du Maire de la Ville d'Ebolowa à l'issu du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu Le Budget de la Communauté Urbaine d'Ebolowa exercice 2020 ;

Considérant les nécessités de service.

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa siégeant en session ordinaire du 07 Août 2020, autorise le Maire de la Ville d'Ebolowa à inscrire la Ville d'Ebolowa en qualité de Membre affilié de l'Association Africaine de l'Eau (AAE).

Article 2 : Les objectifs visés dans le cadre de cette coopération sont :

- Promouvoir les partenariats entre les sociétés d'eau et d'assainissement membres axés sur le mentorat en vue d'améliorer leur performance.
- Renforcer les efforts de plaidoyer du secteur en direction des gouvernements et institutions africains pour la prise en compte des problèmes de l'eau et de l'assainissement dans les politiques publiques et l'allocation des ressources.
- Promouvoir le renforcement des capacités et l'amélioration des performances des produits et services dans le but d'influencer les performances évaluées des sociétés d'eau et d'assainissement.
- Renforcer les partenariats et réseaux institutionnels pour optimiser la visibilité en tant que leader reconnu, source fiable de connaissances et d'opinion du secteur.

Article 3 : la Communauté Urbaine d'Ebolowa s'engage à respecter les règles régissant l'Association, conformément à ses statuts, dans la limite des compétences transférées en matière d'eau et d'assainissement, notamment :

- Se conformer aux décisions de l'Assemblée Générale et du Comité de Direction ;

- Collaborer étroitement avec l'Association et à l'assister dans ses efforts tendant à améliorer la coordination locale, régionale et internationale des activités du secteur de l'Eau Potable, de l'Assainissement et de l'Environnement.
- Respecter les textes et les actes de l'Association.
- Faire connaître et défendre les idéaux et les réalisations de l'Association.
- S'acquitter de ses obligations financières annuelles.

Article 4 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance plénière
Ebolowa 07 AOUT 2020

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,



Medjo Assako

LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLOWA,
PRESIDENT DE SEANCE



Edjo'o Daniel

Vu et approuvé

Ebolowa le

LE PREFET,



Nwogo Sylvain-Marie
Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

Ampliations :

- MINDDEVEL
- PREFET/MVILA
- SOUS-PREFETS /EBWA 1 ET 2
- MAIRES EBWA 1 ET 2
- SG/CUE
- RM/CUE
- COOP/CUE
- COORDO/DST
- ARCHIVES/CHRONO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

EBOLOWA CITY COUNCIL

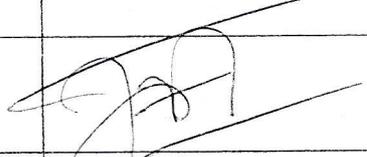
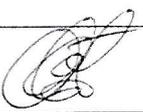
GENERAL SECRETARIAT

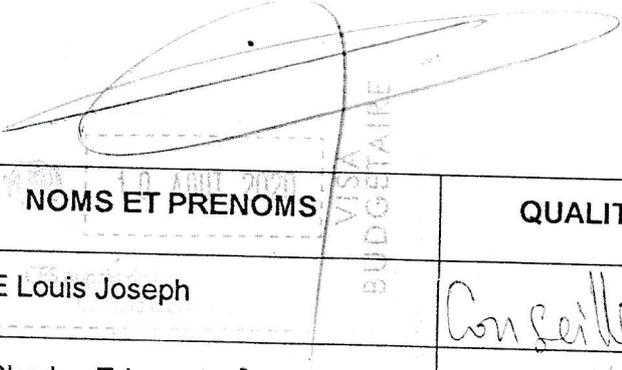
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
SEANCE DU 07 AOUT 2020

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : 22
- Nombre de conseillers en fonction : 21
- Nombre de conseillers présents à la séance : 21
- Nombre de conseillers absents à la séance : 01

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'Août, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, convoqué en session ordinaire par le Dr EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Ebolowa, Conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni à l'Hôtel Bengo'o d'Ebolowa, en présence de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie, Préfet du Département de la Mvila.

Etaient présents et ont voté la **Délibération portant autorisation spéciale en recettes et dépenses du budget de la communauté urbaine d'Ebolowa pour l'exercice 2020.**

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	BITOUMOU Joël Emmanuel		
2	André Thomas BENGON		
3	ABESSOLO ABENELANG A.		
4	AKOM MVONDO Moïse		
5	BISSO NDILLE Philomène		
6	BOMBO OUMAROU D.		



VISA
BUDGETAIRE

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
7	DALLE Louis Joseph	Conseiller	
8	EDI'I Charles Edouard	Conseiller	
9	EDJO'O NIKI Donat	Conseiller	
10	FOE FOE Bénédicte	Conseiller	
11	MEDJO Maxime Emilien	Conseiller	
12	MONEY Brigitte Audrey	Conseiller	
13	MVONDO Blaise	Conseiller	
14	MVONDO SALLA Franck	Conseiller	
15	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	Conseiller	
16	NKOTTO Denis Désiré	Conseiller	
17	NKOULOU Jean Michel	Conseiller	
18	NOUKIMI André Pascal		
19	OTYE ASSAKO Thierry M.		
20	PADIMATOU MERY Yaya	Conseiller	
21	TASSI PONG Anatole	Conseiller	
22	ZIBI ONDOUA Florent		

Etaient absents :

MM.....

10 AOUT 2020

**DELIBERATION N° 0019 / DEL / CUE / SG PORTANT AUTORISATION SPECIALE DU BUDGET DE LA
COMMUNAUITE URBAINE D'EBOLOWA POUR L'EXERCICE 2020.**

Vu La Constitution;

Vu La loi N°2018/012 du 12 Juillet portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux, ensemble des textes modificatifs subséquents ;

Vu Le Décret n°2008/023 du 21 Juillet 2004 portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;

Vu le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur **MYOGO Sylvac-Marie** aux fonctions de Préfet du Département de la Mvila ;

Vu L'Arrêté n° 000305/ A / MINNDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'Election du Maire de la Ville d'Ebolowa et des Adjointes au Maire de la ville à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa, Département de la Mvila, Région du Sud ;

Vu Le Budget de la Communauté Urbaine pour l'exercice 2020 ;

Considérant les nécessités de service;

ARTICLE 1^{er} : Est votée et annexée au budget de la Communauté Urbaine d'Ebolowa pour le Compte de l'exercice budgétaire 2020, une autorisation spéciale de Recettes et de dépenses constituant un collectif budgétaire dû aux secousses de la pandémie du COVID-19 pour un montant de : 131.000.000 (Cent Trente et Un Millions) Francs CFA.

ARTICLE 2 : La somme résultant des opérations des recettes et des dépenses est répartie ainsi qu'il suit :

AUTORISATIONS SPECIALES

RECETTES

DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	DOTATION INITIALE	AUTORISATION SPECIALE	TOTAL	IMPUTATIONS	LIBELLE	DOTATION INITIALE	AUTORISATION SPECIALE	TOTAL
					610 100	Fournitures de Bureau	15 000 000	10.000.000	25.000.000
					610 108	Entretien des bâtiments	5 000 000	2 500 000	7 500 000
					611 106	Transport pour déplacement définitif (décès, retraite, rapatriement)	1 500 000	3 000 000	4 500 000
					611 107	Autres frais de transport (bagages, effets, biens etc.)	500 000	1 500 000	2 000 000
					612 109	Services bancaires consommés	1 000 000	10 000 000	11 000 000
					612 110	Frais de réception et de représentation	20 000 000	10 000 000	30 000 000
710 114	AUTRES RECETTES FISCALES	105 000 000	131 000 000	236 000 000	620 100	Salaires de base et traitement brut	85 000 000	36 000 000	121 000 000
					620 101	Indemnités	30 000 000	12 000 000	42 000 000
					660 105	Autres transferts versés (CVUC, AMAC, etc.)	7 000 000	37 000 000	44 000 000
					670 125	Frais funéraires des personnels de la collectivité	3 000 000	4 000 000	7 000 000
					222 150	Matériel réparation véhicules et engins	15 000 000	5 000 000	20 000 000

TOTAL	105 000 000	121 000 000	226 000 000	TOTAL	183 000 000	131 000 000	314 000 000
-------	-------------	-------------	-------------	-------	-------------	-------------	-------------

ARTICLE 3 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Ebolowa et délibérée en séance plénière le 07 AOÛT 2020

LE SECRETAIRE DE SEANCE

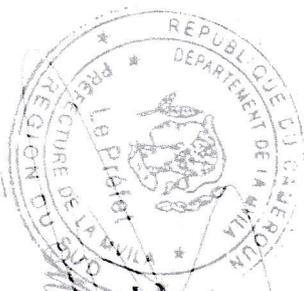
Medjo Djimou Jacobi

 Vu et Approuvé

10 AOÛT 2020
 VISA BUDGETAIRE

Ebolowa, le _____

LE PREFET ;

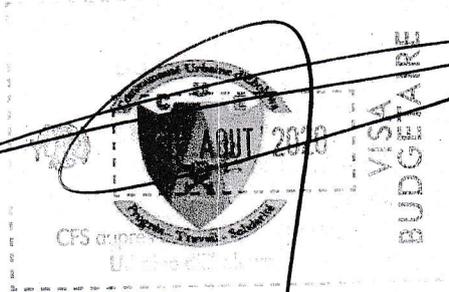
Yvonne Silyac-Ollawa

 Administrateur Civil Principal
 Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

LE PRESIDENT DE SEANCE

Le Maire De La Ville :
Dr. Estève Daniel


AMPLIATIONS :

- MINDEVEU/Yde
- Préfet/Mvlla
- SG/CUE/Ebwa
- CES/CUE/Ebwa
- RM/CUE/Ebwa
- Toutes Directions/Cue /Ebwa
- Tous services/CUE/Ebwa
- Chrono/Archives



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
SEANCE DU 07 AOUT 2020**

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : 22
- Nombre de conseillers en fonction : 21
- Nombre de conseillers présents à la séance : 21
- Nombre de conseillers absents à la séance : 0

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'Août, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, convoqué en session ordinaire par le Dr EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Ebolowa, conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni à l'Hôtel Bengo'o d'Ebolowa, en présence de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie, Préfet du Département de la Mvila.

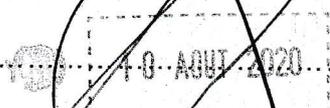
Etaient présents et ont voté la **Délibération** portant mise en place d'un nouvel **Organigramme** à la Communauté Urbaine d'Ebolowa.

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	BITOUMOU Joël Emmanuel		
2	André Thomas BENGON		
3	ABESSOLO ABENELANG A.		
4	AKOM MVONDO Moïse		
5	BISSO NDILLE Philomène		
6	BOMBO OUMAROU D.		
7	DALLE Louis Joseph	Conseiller	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
8	EDI'I Charles Edouard	conseiller	
9	EDJO'O NIKI Donat	conseiller	
10	FOE FOE Bénédicte	conseiller	
11	MEDJO Maxime Emilien	Conseiller	
12	MONEY Brigitte Audrey	conseiller	
13	MVONDO Blaise	conseiller	
14	MVONDO SALLA Franck	- 11 -	
15	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	- 11 -	
16	NKOTTO Denis Désiré	- 11 -	
17	NKOULOU Jean Michel	Conseiller	
18	NOUKIMI André Pascal		
19	OTYE ASSAKO Thierry M.		
20	PADIMATOU MERY Yaya	Conseiller	
21	TASSI PONG Anatole	conseiller	
22	ZIBI ONDOUA Florent		

Etaient absents :

MM.....



VISA
BUDGETAIRE

DELIBERATION N° ²⁰¹⁹2020/ DEL/ CUE/ SG PORTANT MISE EN PLACE D'UN NOUVEL ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA

Vu La Constitution,

Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977, déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux et, l'ensemble des textes modificatifs subséquents ;

Vu Le Décret n°2008/023 du 17 Janvier 2008, portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;

Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie au poste de Préfet du Département de la Mvila ;

Vu Le Décret n°00136/A/MINATD/DCTD du 24 Aout 2009 rendant exécutoire les tableaux types des emplois communaux ;

Vu L'Arrêté n°000305/A/MINDDEVEL du 09 mars 2020, Constatant l'élection du Maire de la Ville d'Ebolowa à l'issu scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;

Vu Le Budget de la Communauté Urbaine d'Ebolowa exercice 2020;

Considérant les nécessités de service.

DELIBERE :

Article 1^{er}: Il est autorisé au Maire de la Ville d'Ebolowa de procéder à la réorganisation des services par la mise en place d'un nouvel organigramme des services.

Article 2 : Le présent organigramme tout en réorganisant les services actuels fait une projection à court et à moyen termes du fonctionnement des services de la Communauté Urbaine d'Ebolowa.

✓

Article 3 : Le Maire de la Ville est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

10 AOUT 2020

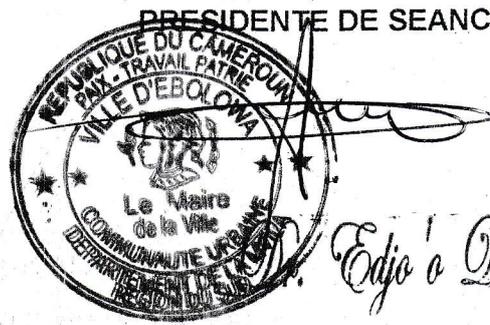
VISA
BUDGETAIRE

Fait et délibéré en séance plénière,

Ebolowa, le 07 AOUT 2020



LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLOWA
PRÉSIDENTE DE SEANCE



LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLOWA
PRÉSIDENTE DE SEANCE

Moujo Assako Juvu

Edjo'o Daniel

Vu et approuvé,
Ebolowa, le 12 9 SEPT 2020

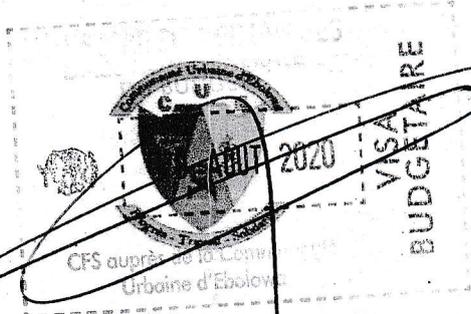


LE PRÉFET DE LA MVILA

Mougo Sylvac-Marie
Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

Ampliations :

- MINDDEVEL /YDE
- PREFET/MVILA
- SG/CUE
- RM/CUE
- CFS/CUE
- ARCHIVES/CHRONO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
 SEANCE DU 07 AOUT 2020**

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : 22
- Nombre de conseillers en fonction : 21
- Nombre de conseillers présents à la séance : 21
- Nombre de conseillers absents à la séance : 0.

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'Août, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, convoqué en session ordinaire par le Dr EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Ebolowa, Conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni à l'Hôtel Bengo'o d'Ebolowa, en présence de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie, Préfet du Département de la Mvila.

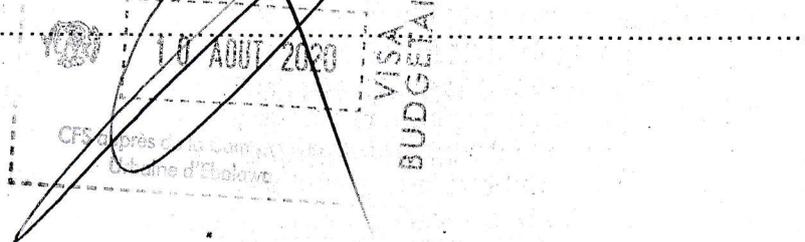
Etaient présents et ont voté la **Délibération portant harmonisation et fixation des taux et frais de participation aux commissions internes à la Communauté urbaine d'Ebolowa.**

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	BITOUMOU Joël Emmanuel		
2	André Thomas BENGON		
3	ABESSOLO ABENELANG A.		
4	AKOM MVONDO Moïse		
5	BISSO NDILLE Philomène		
6	BOMBO OUMAROU D.		
7	DALLE Louis Joseph	Conseiller	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
8	EDI'I Charles Edouard	Conseiller	
9	EDJO'O NIKI Donat	Conseiller	
10	FOE FOE Bénédicte	conseiller	
11	MEDJO Maxime Emilien	Conseiller	
12	MONEY Brigitte Audrey	Conseiller	
13	MVONDO Blaise	Conseiller	
14	MVONDO SALLA Franck	— " —	
15	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	Conseiller	
16	NKOTTO Denis Désiré	— " —	
17	NKOULOU Jean Michel		
18	NOUKIMI André Pascal		
19	OTYE ASSAKO Thierry M.		
20	PADIMATOU MERY Yaya	Conseiller	
21	TASSI PONG Anatole	Conseiller	
22	ZIBI ONDOUA Florent		

Etaient absents :

MM.....



DELIBERATION N° 019/2020/DEL/CUE/SG PORTANT HARMONISATION ET FIXATION DES TAUX ET FRAIS DE PARTICIPATION AUX COMMISSIONS INTERNES A LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Vu la Constitution;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n°75/4594 du 26 Juin 1975 déterminant le régime de rémunération des personnels civils et militaires de la République Unie du Cameroun;

Vu le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux, ensemble des textes modificatifs subséquents ;

Vu le Décret n°2008/023 du 17 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;

Vu le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie aux fonctions de Préfet du Département de la Mvila ;

Vu l'Instruction conjointe N° 19/000028/IC/MINFI/MINDDEVEL du 07 Octobre 2019 portant nomenclature des pièces justificatives des opérations budgétaires et comptables des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu l'Arrêté n° 000305/ A / MINDDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'Election du Maire de la Ville d'Ebolowa et des Adjoints au Maire de la ville à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa, Département de la Mvila, Région du Sud ;

Vu le budget de la Communauté Urbaine d'Ebolowa;

Considérant les nécessités de service ;

Délibère :

ARTICLE 1^{er} : La présente Délibération porte sur l'harmonisation et la fixation des frais de participation aux commissions internes à la Communauté Urbaine d'Ebolowa.

ARTICLE 2 : Ces différents taux se présentent de la manière suivante :

- **Président** : 100.000 Francs CFA
- **Rapporteur** : 75.000 Francs CFA
- **Membres** : 60.000 Francs CFA

ARTICLE 3 : Les présents taux ainsi fixés feront l'objet d'une taxation sur les revenus non commerciaux appliquée conformément à la réglementation en vigueur et reversée aux Trésor Public.

ARTICLE 4 : Le Maire de la Ville, le Contrôleur Financier Spécialisé et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui abroge toute autre disposition antérieure ; elle sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et Délibérée à Ebolowa en séance plénière le 07 AOUT 2020

LE SECRETAIRE DE SEANCE



10 AOUT 2020

CFS auprès de la Commune Urbaine d'Ebolowa

VISA BUDGETAIRE

PRESIDENT DE SEANCE ;
Le Maire de la Ville



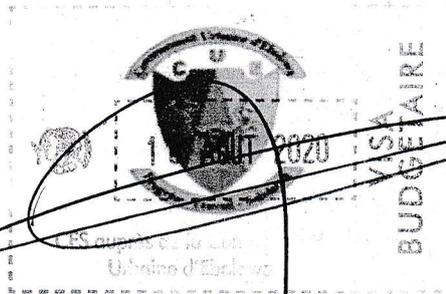
Vu et Approuvé

Ebolowa, le _____

LE PREFET ;



Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur



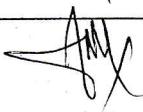
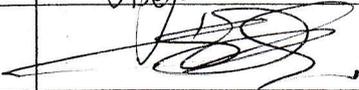
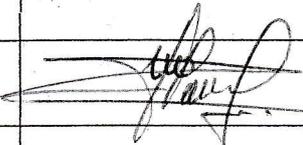
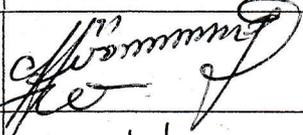
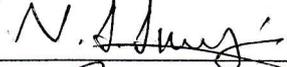
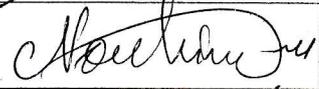
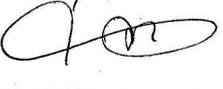
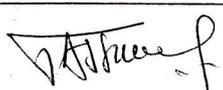
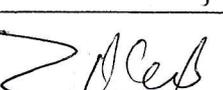
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
SEANCE DU 07 AOUT 2020

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : 22
- Nombre de conseillers en fonction : 21
- Nombre de conseillers présents à la séance : 21
- Nombre de conseillers absents à la séance : 0.

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'Août, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, convoqué en session ordinaire par le Dr EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Ebolowa, conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni à l'Hôtel Bengo'o d'Ebolowa, en présence de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie, Préfet du Département de la Mvila.

Etaients présents et ont voté la délibération autorisant le maire de la ville a régler par décision, le déblocage de fonds ou mise à disposition des fonds de certaines dépenses a caractère urgent, imprévisible et autres menus dépenses.

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	BITOUMOU Joël Emmanuel		
2	André Thomas BENGON		
3	ABESSOLO ABENELANG A.		
4	AKOM MVONDO Moïse		
5	BISSO NDILLE Philomène		
6	BOMBO OUMAROU D.		
7	DALLE Louis Joseph	Conseiller	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
8	EDI'I Charles Edouard	conseiller	
9	EDJO'O NIKI Donat	conseiller	
10	FOE FOE Bénédicte	conseiller	
11	MEDJO Maxime Emilien	conseiller	
12	MONEY Brigitte Audrey		
13	MVONDO Blaise	conseiller	
14	MVONDO SALLA Franck	conseiller	
15	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	— // —	
16	NKOTTO Denis Désiré	conseiller	
17	NKOULOU Jean Michel	conseiller	
18	NOUKIMI André Pascal		
19	OTYE ASSAKO Thierry M.		
20	PADIMATOU MERY Yaya	conseiller	
21	TASSI PONG Anatole	conseiller	
22	ZIBI ONDOUA Florent		

Etaient absents :

MM.....

10 AOUT 2020
 BUDGETAIRE
 CFS cuprés
 U. 1ère d'

DELIBERATION N° 2020/0016 /DEL/CUE/SG AUTORISANT LE MAIRE DE LA VILLE A REGLER PAR DECISION, LE DEBLOCAGE DE FONDS OU MISE A DISPOSITION DES FONDS DE CERTAINES DEPENSES A CARACTERE URGENT, IMPREVISIBLE ET AUTRES MENUS DEPENSES. *

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE

- Vu la Constitution;*
- Vu la Loi n° 2018/012 du 12 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;*
- Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;*
- Vu le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux, ensemble des textes modificatifs subséquents ;*
- Vu le Décret n° 2008/0752/PM du 24 Avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation et de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs de la Commune et de la Communauté Urbaine ;*
- Vu le Décret n°2008/023 du 17 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;*
- Vu le Décret n° 2015/406 du 16 Septembre fixant les indemnités et autres avantages alloués aux Délégués du Gouvernement, aux Maires et aux membres du Conseil de la Communauté et aux Conseillers Municipaux ;*
- Vu le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 nommant Monsieur MVOGO Sylyac-Marie au poste de Préfet du Département de la Mvila ;*
- Vu l'Arrêté n° 000305/A/ MINDDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'Election du Maire de la Ville d'Ebolowa et des Adjoints au Maire de la ville à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa, Département de la Mvila, Région du Sud ;*
- Vu l'Instruction conjointe N° 19/000028/IC/MINFI/MINDDEVEL du 07 Octobre 2019 portant nomenclature des pièces justificatives des opérations budgétaires et comptables des Collectivités Territoriales Décentralisées ;*
- Vu le budget de la Communauté Urbaine d'Ebolowa pour le compte de l'exercice 2020 ;*
Considérant les nécessités de service ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : Il est autorisé au Maire de la Ville ordonnateur du budget de régler par décision de déblocage de fonds ou mise à disposition des fonds certaines dépenses après visa préalable du Contrôleur Financier Spécialisé.

Article 2 : La présente délibération vise à donner un cadre réglementaire à la liquidation des dépenses dites imprévues et urgentes.

Article 5 : Le Maire de la Ville, le Contrôleur Financier Spécialisé et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et Délibéré en séance plénière à Ebolowa le 07 AOUT 2020

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE;



10 AOUT 2020

VISA
BUDGETAIRE

PRESIDENT DE SEANCE ;



Vu et approuvé
Ebolowa le, _____

LE PREFET ;



Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

AMPLIATIONS :

- MINDDEVEL/Ydé
- PREFET/Mvila
- SG/CUE
- CFS/CUE
- RM/CUE
- Toutes Directions/CUE
- Tous services/CUE
- Chrono/Archives



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
SEANCE DU 07 AOUT 2020

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : 22
- Nombre de conseillers en fonction : 21
- Nombre de conseillers présents à la séance : 21
- Nombre de conseillers absents à la séance : 0

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'Août, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, convoqué en session ordinaire par le Dr EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Ebolowa, conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni à l'Hôtel Bengo'o d'Ebolowa, en présence de Monsieur MVOGO Sylvac-Marie, Préfet du Département de la Mvila.

Etaient présents et ont voté la Délibération fixant et déterminant le taux de l'autorisation de lotir dans la Ville d'Ebolowa.

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	BITOUMOU Joël Emmanuel		
2	André Thomas BENGON		
3	ABESSOLO ABENELANG A.		
4	AKOM MVONDO Moïse		P.O.
5	BISSO NDILLE Philomène		
6	BOMBO OUMAROU D.		
7	DALLE Louis Joseph	Conseiller	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
8	EDI'I Charles Edouard	conseiller	
9	EDJO'O NIKI Donat	conseiller	
10	FOE FOE Bénédicte	conseiller	
11	MEDJO Maxime Emilien	Conseiller	
12	MONEY Brigitte Audrey		
13	MVONDO Blaise	Conseiller	
14	MVONDO SALLA Franck	- 11 -	
15	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	Conseiller	
16	NKOTTO Denis Désiré	- 11 -	
17	NKOULOU Jean Michel	- 11 -	
18	NOUKIMI André Pascal		
19	OTYE ASSAKO Thierry M.		
20	PADIMATOU MERY Yaya	Conseiller	
21	TASSI PONG Anatole	conseiller	
22	ZIBI ONDOUA Florent		

Etaient absents :

MM.

10 AOÛT 2020

VISA BUDGETAIRE

**DELIBERATION N° 2020.00.17.../DEL/CUE/SG DETERMINANT LE TAUX DE
L'AUTORISATION DE LOTIR DANS LA VILLE D'EBOLOWA.**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE,

- Vu la Constitution;*
- Vu la Loi n° 2004/003 du 21 Avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun ;*
- Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;*
- Vu le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux, ensemble des textes modificatifs subséquents ;*
- Vu le Décret n°2008/023 du 21 Juillet 2004 portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;*
- Vu le Décret n°2016 / 536 du 07 Octobre 2016 fixant les règles d'utilisation du sol et de la construction ;*
- Vu le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 nommant Monsieur MVOGO Sylyac-Marie au poste de Préfet du Département de la Mvila ;*
- Vu l'Arrêté n° 000305/ A / MINDDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'Election du Maire de la Ville d'Ebolowa et des Adjoints au Maire de la ville à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa, Département de la Mvila, Région du Sud ;*
- Vu le plan Directeur Urbanisme approuvé de la Ville d'Ebolowa ;*
- Vu le règlement d'Urbanisme approuvé de la ville d'Ebolowa ;*

Considérant les nécessités de service ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : (1) La présente Délibération détermine le taux exigible pour l'autorisation de lotir dans la Ville d'Ebolowa :

(2) Le taux visé à l'Alinéa 1 est fixé à 75 FCFA (Soixante-quinze francs) le mètre carré.



Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et Délibérée en séance plénière
à Ebolowa le ~~07 AOUT 2020~~

10 AOUT 2020

VISA
BUDGETAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE ;

Meayo Assaka

LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLOWA
PRESIDENT DE SEANCE ;

Dr. Edjo'o Daniel

Vu et Approuvé

Ebolowa, le _____

LE PREFET

Sylvac-Marie

Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

AMPLIATIONS :

- MINDDEVEL/Ydé
- PREFET/Mvila
- MAIRES EBWA 1 et 2
- SG/CUE
- CFS/CUE
- RM/CUE
- Toutes Directions/CUE
- Tous services/CUE
- Chrono/Archives

07 AOÛT 2020

VISA
D'EGRETTAIRE

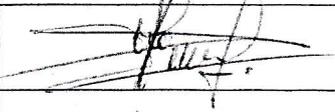
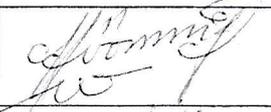
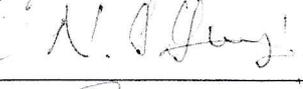
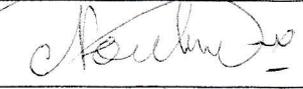
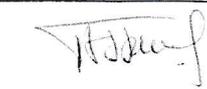
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
SEANCE DU 07 AOÛT 2020**

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : 22
- Nombre de conseillers en fonction : 22
- Nombre de conseillers présents à la séance : 22
- Nombre de conseillers absents à la séance : 0

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'août, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, convoqué en session ordinaire par le Dr EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Ebolowa, Conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni à l'Hôtel Bengo'o d'Ebolowa, en présence de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie, Préfet du Département de la Mvila.

Etaient présents et ont voté la **Délibération autorisant le Maire de la ville d'Ebolowa à solliciter un concours financier d'un montant d'Un milliard cinq cent millions de francs CFA auprès du FEICOM, destiné à la reconstruction de l'Hôtel de ville d'Ebolowa :**

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	BITOUMOU Joël Emmanuel	MAIRE Ehnt 1	
2	André Thomas BENGON	ADJUTE EBOLOWA II	
3	ABESSOLO ABENELANG A.		
4	AKOM MVONDO Moïse	conseiller	P.O
5	BISSO NDILLE Philomène		
6	BOMBO OUMAROU D.	conseiller	
7	DALLE Louis Joseph	Conseiller	
8	EDI'I Charles Edouard	conseiller	
9	EDJO'O NIKI Donat	conseiller	
10	FOE FOE Bénédicte	conseiller	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
11	MEDJO Maxime Emilien	Conseiller	
12	MONEY Brigitte Audrey	Conseiller	
13	MVONDO Blaise	Conseiller	
14	MVONDO SALLA Franck	Conseiller	
15	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	Conseiller	
16	NKOTTO Denis Désiré	Conseiller	
17	NKOULOU Jean Michel	Conseiller	
18	NOUKIMI André Pascal		
19	OTYE ASSAKO Thierry M.	Conseiller	
20	PADIMATOU MERY Yaya	Conseiller	
21	TASSI PONG Anatole	Conseiller	
22	ZIBI ONDOUA Florent		

Etaient absents :

MM.....

DELIBERATION N°2020...../DEL/CUE/SG, AUTORISANT LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOWA A SOLLICITER UN CONCOURS FINANCIER D'UN MONTANT DE 1.500.000.000 (UN MILLIARD CINQ CENT MILLIONS DE FRANCS CFA) AUPRES DU FEICOM, DESTINE A LA RECONSTRUCTION DE L'HOTÉL DE VILLE D'EBOWA

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOWA

- Vu La Constitution,
- Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu Le Décret N°77/91 du 25 Mars, 1977, déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux et, l'ensemble des textes modificatifs subséquents ;
- Vu Le Décret n°2008/023 du 17 Janvier 2008, portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie au poste de Préfet du Département de la Mvila ;
- Vu L'Arrêté n°000305/A/MINDDEVEL du 09 mars 2020, Constatant l'élection du Maire de la Ville d'Ebolowa à l'issu scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu Le Budget Programme de la Communauté Urbaine d'Ebolowa 2020-2022 ;

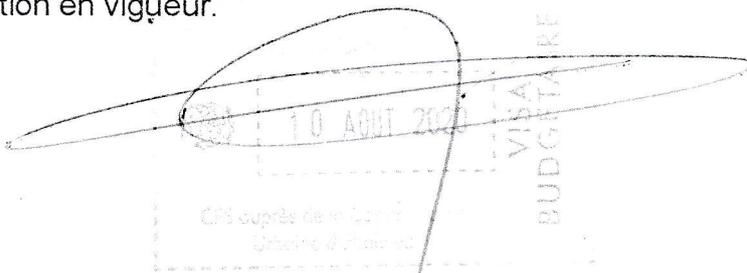
Considérant les nécessités de service.

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa siégeant en session ordinaire du 07 Aout 2020 autorise le Maire de la ville d'Ebolowa, à solliciter un concours financier d'un montant de 1.500 000.000 (un milliard cinq cent millions FCFA) auprès du FEICOM, pour le financement des travaux de reconstruction de l'Hôtel de ville d'Ebolowa.

Article 2: Ledit financement sera inscrit au Budget de la Communauté Urbaine d'Ebolowa au Titre 2 Chapitre 2.2 Article 2.20, paragraphe 100 « *Immeubles communaux abritant les services* », exercices 2021 et suivants.

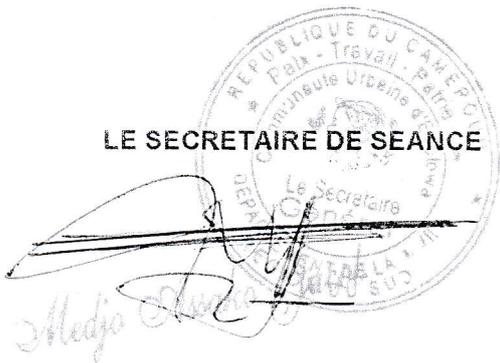
Article 3: Les modalités d'obtention du financement prévues à l'article 1^{er} ci-dessus seront définies d'accord parties, conformément au Code d'Intervention du FEICOM ainsi qu'à la réglementation en vigueur.



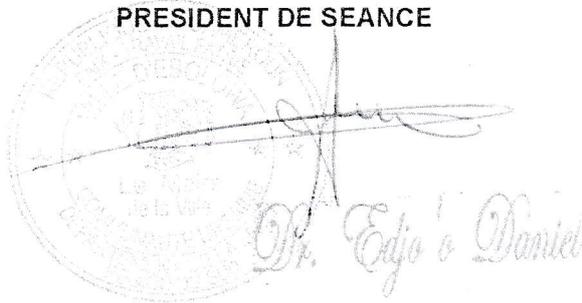
Article 4: La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance plénière
Ebolowa, le 07 AOUT 2020

LE SECRETAIRE DE SEANCE

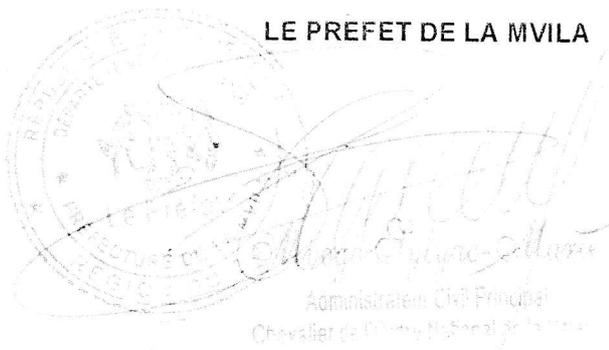


**LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLAWA
PRESIDENT DE SEANCE**



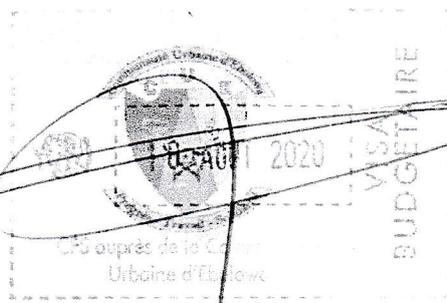
Vu et Approuvé,
Ebolowa, le _____

LE PREFET DE LA MVILA



Ampliations :

- MINDDEVEL /YDE
- DG/FEICOM/YDE
- PREFET/MVILA
- SOUS-PREFETS /EBWA 1 ET 2
- MAIRES EBWA 1 ET 2
- SG/CUE
- RM/CUE
- COOP/CUE
- COORDO/DST
- ARCHIVES/CHRONO



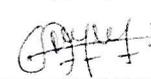
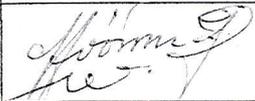
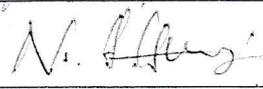
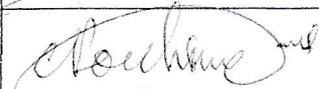
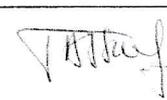
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
SEANCE DU 07 AOUT 2020**

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : 22
- Nombre de conseillers en fonction : 21
- Nombre de conseillers présents à la séance : 21
- Nombre de conseillers absents à la séance : 00

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'Août, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, convoqué en session ordinaire par le Dr EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Ebolowa, conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni à l'Hôtel Bengo'o d'Ebolowa, en présence de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie, Préfet du Département de la Mvila.

Etaient présents et ont voté la **Délibération autorisant le Maire de la ville d'Ebolowa à solliciter un concours financier d'un montant de 2.203.389.188 (deux milliards deux cent trois millions, trois cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-huit francs CFA) auprès du FEICOM, destiné à travaux de finitions de l'Hôtel Municipal d'Ebolowa.**

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	BITOUMOU Joël Emmanuel	Maire EMT	
2	André Thomas BENGON	Maire BENGON	
3	ABESSOLO ABENELANG A.		
4	AKOM MVONDO Moïse	Conseiller	PO
5	BISSO NDILLE Philomène		
6	BOMBO OUMAROU D.	Conseiller	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
7	DALLE Louis Joseph	Conseiller	
8	EDI'I Charles Edouard	Conseiller	
9	EDJO'O NIKI Donat	Conseiller	
10	FOE FOE Bénédicte	Conseiller	
11	MEDJO Maxime Emilien	Conseiller	
12	MONEY Brigitte Audrey	Conseiller	
13	MVONDO Blaise	Conseiller	
14	MVONDO SALLA Franck	Conseiller	
15	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	Conseiller	
16	NKOTTO Denis Désiré	Conseiller	
17	NKOULOU Jean Michel	Conseiller	
18	NOUKIMI André Pascal		
19	OTYE ASSAKO Thierry M.	Conseiller	
20	PADIMATOU MERY Yaya	Conseiller	
21	TASSI PONG Anatole	Conseiller	
22	ZIBI ONDOUA Florent		

Etaient absents :

MM.....

DELIBERATION N°2020/.../DEL/CUE/SG, AUTORISANT LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLOWA A SOLLICITER UN CONCOURS FINANCIER D'UN MONTANT DE 2.203.389.188 (DEUX MILLIARDS DEUX CENT TROIS MILLIONS, TROIS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE CENT QUATRE-VINGT-HUIT FRANCS CFA) AUPRES DU FEICOM, DESTINE AUX TRAVAUX DE FINITIONS DE L'HOTEL MUNICIPAL D'EBOLOWA.

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA

- Vu La Constitution,
- Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977, déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux et, l'ensemble des textes modificatifs subséquents ;
- Vu Le Décret n°2008/023 du 17 Janvier 2008, portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie au poste de Préfet du Département de la Mvila ;
- Vu L'Arrêté n°000305/A/MINDDEVEL du 09 mars 2020, Constatant l'élection du Maire de la Ville d'Ebolowa à l'issu scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu Le Budget Programme de la Communauté Urbaine d'Ebolowa 2020-2022 ;

Considérant les nécessités de service.

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa siégeant en session ordinaire du 07 Août 2020 autorise le Maire de la ville d'Ebolowa, à solliciter un concours financier d'un montant de **2.203.389.188** (deux milliards, deux cent trois millions, trois cent quatre-vingt-neuf mille cent quatre-vingt-huit francs CFA) auprès du FEICOM, destiné aux travaux de finitions de l'Hôtel Municipal d'Ebolowa.

Article 2: Ledit financement sera inscrit au Budget de la Communauté Urbaine d'Ebolowa au Titre 2 Chapitre 2.3 Article 2.30, paragraphe 120 « **Immeubles à Usage Commercial en cours** », exercices 2021 et suivants.

Article 3 : Les modalités d'obtention du financement prévues à l'article 1^{er} ci-dessus seront définies d'accord parties, conformément au Code d'Intervention du FEICOM ainsi qu'à la réglementation en vigueur.

Article 4 : La présente délibération sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance plénière,

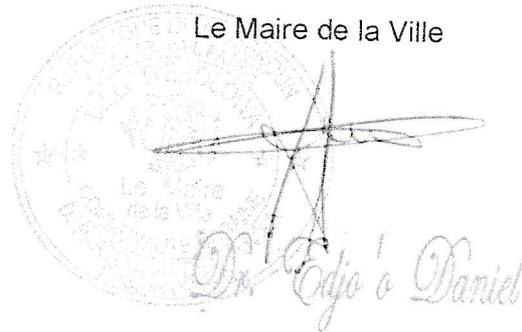
Ebolowa, le 10⁷ AOÛT 2020

LE SECRETAIRE DE SEANCE ;



LE PRESIDENTE DE SEANCE ;

Le Maire de la Ville



Vu et approuvé,

Ebolowa, le _____

LE PREFET DE LA MVILA



Ampliations :

- MINDDEVEL /YDE
- DG/FEICOM/YDE
- PREFET/MVILA
- SOUS-PREFETS /EBWA 1 ET 2
- MAIRES EBWA 1 ET 2
- SG/CUE
- RM/CUE
- COOP/CUE
- COORDO/DST
- ARCHIVES/CHRONO

CFS aupa

AOUT 2020

VISAS
BUDGETAIRE

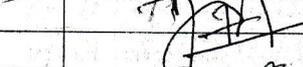
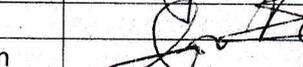
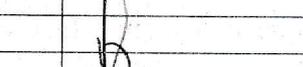
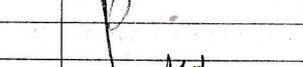
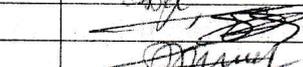
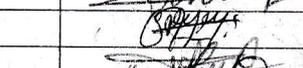
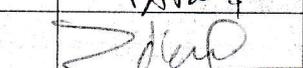
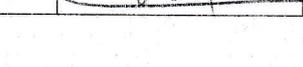
**DELIBERATION N° 0020/2020/DEL/CUE/SG RELATIVE AU DÉBAT ET A L'ARRET DU
COMPTE DE GESTION DE RECEVEUR MUNICIPAL DE LA COMMUNAUTE URBAINE
D'EBOLWA**

Nombre de membres dont le conseil est composé : 22

Nombre de conseillers en fonction : 21

Nombre de conseillers présents : 21

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'aout, le conseil de communauté de la Communauté Urbaine d'Ebolowa convoqué, s'est réuni dans la salle de l'hôtel Bengo sous la présidence du Maire de la ville

NOMS ET Prénoms	SIGNATURE
1. EDJO'O Daniel	
2. BITOUMOU JOEL	
3. Thomas André BENGON	
4. MVODO EYA Jean Richard	
5. BISSA ASSAKO Irène Christian	
6. ABESSOLO ABENELANG A.	
7. AKOM MVONDO Moïse	
8. BOMBO OUMAROU	
9. DALLE Louis Joseph	
10. EDI'I Charles Edouard	
11. EDJO'O NIKI Donat	
12. FOE FOE Bénédicte	
13. MEDJO Maxime Emilien	
14. MONEY Brigitte Audrey	
15. MVONDO SALLA Franck	
16. MVONDO Blaise	
17. MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	
18. NKOTTO Denis Désiré	
19. NKOULOU Jean Michel	
20. NOUKIMI André Pascal	
21. OTYE ASSAKO Thierry M.	
22. PADIMATOU MERY Yaya	
23. TASSI PONG Anatole	
24. ZIBI ONDOUA Florent	

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE,

Vu La Constitution;

Vu La loi N°2018/012 du 12 Juillet portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux, ensemble des textes modificatifs subséquents ;

Vu Le Décret n°2008/023 du 21 Juillet 2004 portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;

Vu Le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 nommant Monsieur **MVOGO Sylyac-Marie** au poste de Préfet du Département de la Mvila ;

Vu L'Arrêté n° 000305/ A / MINDDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'Election du Maire de la Ville d'Ebolowa et des Adjoints au Maire de la ville à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa, Département de la Mvila, Région du Sud ;

Vu Le rapport final des opérations présenté par le receveur Municipal sur la gestion de l'Exercice 2019 et après vote du compte administratif présenté par le Maire certifiant la parfaite concordance des résultats avec le compte de gestion,

Vu L'avis émis par le conseil de communauté

Délibère :

ARTICLE 1^{er} : Statuant sur la situation comptable au 31 décembre 2019, sous réserve de l'apurement du Contrôle Supérieur de l'Etat, le Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, admet les Recettes de la gestion de l'Exercice 2019 pour la somme de **FCFA 577. 238. 968** ; les dépenses quant à elles se chiffrent à **FCFA 454.539.355** ; d'où il résulte un excédent de recettes sur les dépenses de **FCFA 122.699.611**.

ARTICLE 2 : L'excédent de recettes sur les dépenses ci dessus sera reporté au budget de l'Exercice 2020

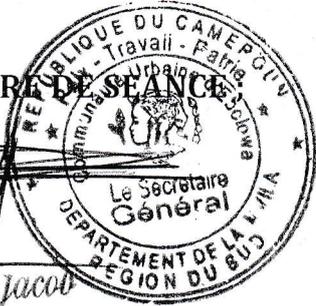
✓

10 AOUT 2020
VISA BUDGETAIRE

ARTICLE 3: Le Maire de la Ville, et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et Délibérée à Ebolowa en séance plénière le 07 AOUT 2020

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Meayo Assako Jacob

**PRESIDENT DE SEANCE ;
Le Maire de la Ville**



Mr. Edjo'o Daniel

Vu et Approuvé

Ebolowa, le



Mvogo Sylvie-Marie
Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

AMPLIATIONS :

- Préfet/Mvila
- DD MINDDEVEL/Mvila
- SG/CUE/Ebwa
- RM/CUE/Ebwa
- Chrono/Archives

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

EBOLOWA CITY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

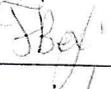
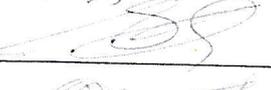
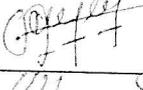
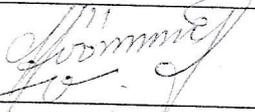
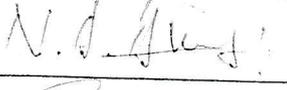
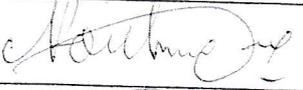
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
SEANCE DU 07 AOUT 2020

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : ...
- Nombre de conseillers en fonction : ...
- Nombre de conseillers présents à la séance : ...
- Nombre de conseillers absents à la séance :

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'Août, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, convoqué en session ordinaire par le Dr EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Ebolowa, Conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni à l'Hôtel Bengo'o d'Ebolowa, en présence de Monsieur MVOGO Sylvac Marie, Préfet du Département de la Mvila.

Etaient présents et ont voté la Délibération autorisant le Maire de la ville d'Ebolowa de procéder aux travaux de démolition et de reconstruction de l'Hôtel de ville d'Ebolowa, conformément aux recommandations du FEICOM :

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	BITOUMOU Joël Emmanuel	MAIRE EBOWA I	
2	André Thomas BENGON	MAIRE EBOWA II	
3	ABESSOLO ABENELANG A.		
4	AKOM MVONDO Moïse	Conseiller	P.O.
5	BISSO NDILLE Philomène		
6	BOMBO OUMAROU D.	Conseiller	
7	DALLE Louis Joseph	Conseiller	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
8	EDI'I Charles Edouard	Conseiller	
9	EDJO'O NIKI Donat	Conseiller	
10	FOE FOE Bénédicte	Conseiller	
11	MEDJO Maxime Emilien	Conseiller	
12	MONEY Brigitte Audrey	Conseiller	
13	MVONDO Blaise	Conseiller	
14	MVONDO SALLA Franck	Conseiller	
15	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	Conseiller	
16	NKOTTO Denis Désiré	Conseiller	
17	NKOULOU Jean Michel	Conseiller	
18	NOUKIMI André Pascal		
19	OTYE ASSAKO Thierry M.	Conseiller	
20	PADIMATOU MERY Yaya	Conseiller	
21	TASSI PONG Anatole	Conseiller	
22	ZIBI ONDOUA Florent		

Etaient absents :

MM.....

10 AOÛT 2020
LE SECRÉTAIRE

DELIBERATION N° 000173 / DEL / CUE / SG / 20, AUTORISANT LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLOWA DE PROCEDER AUX TRAVAUX DE DEMOLITION DE L'IMMEUBLE EXISTANT EN VUE DE LA RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DE VILLE D'EBOLOWA

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA

- Vu La Constitution,*
- Vu La Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;*
- Vu Le Décret N°77/91 du 25 Mars 1977, déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux et, l'ensemble des textes modificatifs subséquents ;*
- Vu Le Décret n°2008/023 du 17 Janvier 2008, portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;*
- Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie au poste de Préfet du Département de la Mvila ;*
- Vu L'Arrêté n°000305/A/MINDDEVEL du 09 mars 2020, Constatant l'élection du Maire de la Ville d'Ebolowa à l'issu scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;*
- Vu La lettre 2020N°005/L/FEICOM/DG/DSCI du 31 Mars 2020 du Directeur Général du FEICOM à Monsieur le Maire de la Ville d'Ebolowa ;*

Considérant les nécessités de service.

DELIBERE :

Article 1 : Le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa siégeant en session ordinaire du 07 Août 2020 autorise le Maire de la ville d'Ebolowa, à procéder aux travaux de démolition du bâtiment défectueux de l'Hôtel de Ville en vue de sa reconstruction, conformément aux recommandations du FEICOM.

Article 2 : Le Maire de la Ville pourra solliciter l'expertise technique de toute entreprise pouvant réaliser ladite opération, et le concours du FEICOM pour la prise en charge financière desdits travaux.

Article 3 : La présente Délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Ebolowa, le jour, mois et an que dessus.

LE SECRETAIRE DE SEANCE ;

PRESIDENTE DE SEANCE ;
Le Maire de la Ville

Medjo Awako Joss

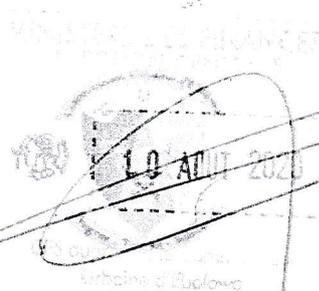
Dr. Edjo'o Daniel

Vu et approuvé
Ebolowa le _____

LE PREFET DE LA MVILA

ions :
EVEL /YDE
/MVILA

Sylyac Marie
Le Préfet
Administration Civile Principale
Chef de l'Ordre National de la Valeur



VISA BUDGETAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'EBOLOWA
 SEANCE DU 07 AOUT 2020**

- Nombre de Membres dont le conseil est composé : 22
- Nombre de conseillers en fonction : 21
- Nombre de conseillers présents à la séance : 21
- Nombre de conseillers absents à la séance : 01

L'an deux mil vingt et le sept du mois d'Août, le Conseil de la Communauté Urbaine d'Ebolowa, convoqué en session ordinaire par le Dr EDJO'O Daniel Maire de la Ville d'Ebolowa, conformément aux dispositions du Code général de la Décentralisation, s'est réuni à l'Hôtel Bengo'o d'Ebolowa, en présence de Monsieur MVOGO Sylyac-Marie, Préfet du Département de la Mvila.

Etaient présents et ont voté la délibération portant modalités générales d'organisation des obsèques des membres du Conseil de Communauté et magistrats municipaux de la Communauté Urbaine d'Ebolowa.

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
1	BITOUMOU Joël Emmanuel		
2	André Thomas BENGON		
3	ABESSOLO ABENELANG A.		
4	AKOM MVONDO Moïse		P.O.
5	BISSO NDILLE Philomène		
6	BOMBO OUMAROU D.	Conseiller	
7	DALLE Louis Joseph	Conseiller	

N°	NOMS ET PRENOMS	QUALITE	SIGNATURE
8	EDI'I Charles Edouard	Conseiller	
9	EDJO'O NIKI Donat	Conseiller	
10	FOE FOE Bénédicte	Conseiller	
11	MEDJO Maxime Emilien	Conseiller	
12	MONEY Brigitte Audrey	Conseiller	
13	MVONDO Blaise	Conseiller	
14	MVONDO SALLA Franck	Conseiller	
15	MVONDO ZE Gilbert Bienvenu	Conseiller	
16	NKOTTO Denis Désiré	Conseiller	
17	NKOULOU Jean Michel	Conseiller	
18	NOUKIMI André Pascal		
19	OTYE ASSAKO Thierry M.		
20	PADIMATOU MERY Yaya	Conseiller	
21	TASSI PONG Anatole	Conseiller	
22	ZIBI ONDOUA Florent		

Etaients absents

MM.....



**DELIBERATION N° 2020/ 119 /DEL/CUE/SG PORTANT MODALITES
GENERALES D'ORGANISATION DES OBSEQUES DES MEMBRES DU CONSEIL
DE COMMUNAUTE ET MAGISTRATS MUNICIPAUX DE LA COMMUNAUTE
URBAINE D'EBOLOWA.**

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE URBAINE,

- Vu* la Constitution;
- Vu* la Loi n° 2018/012 du 12 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu* la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu* le Décret n° 77/91 du 25 Mars 1977 déterminant les pouvoirs de Tutelle sur les Communes, Syndicats de Communes et Etablissements Communaux, ensemble des textes modificatifs subséquents ;
- Vu* le Décret n° 2008/0752/PM du 24 Avril 2008 précisant certaines modalités d'organisation et de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs de la Commune et de la Communauté Urbaine ;
- Vu* le Décret n°2008/023 du 17 Janvier 2008 portant création de la Communauté Urbaine d'Ebolowa ;
- Vu* le Décret n° 2015/406 du 16 Septembre fixant les indemnités et autres avantages alloués aux Délégués du Gouvernement, aux Maires et aux membres du Conseil de la Communauté et aux Conseillers Municipaux ;
- Vu* le Décret n° 2019/536 du 07 Octobre 2019 nommant Monsieur MVOGO Sylyac-Marie au poste de Préfet du Département de la Mvila ;
- Vu* l'Arrêté n° 000305/A/ MINDDEVEL du 09 Mars 2020 constatant l'Eléction du Maire de la Ville d'Ebolowa et des Adjoints au Maire de la ville à l'issue du scrutin municipal du 09 Février 2020 dans la Communauté Urbaine d'Ebolowa, Département de la Mvila, Région du Sud ;
- Vu* l'Instruction conjointe N° 19/000028/IC/MINFI/MINDDEVEL du 07 Octobre 2019 portant nomenclature des pièces justificatives des opérations budgétaires et comptables des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu* le budget de la Communauté Urbaine d'Ebolowa pour le compte de l'exercice 2020 ;
Considérant les nécessités de service ;

DELIBERE :

Article 1^{er} : La présente Délibération porte sur les modalités générales d'organisation des obsèques d'un membre du Conseil de Communauté et des Magistrats Municipaux de la Communauté Urbaine d'Ebolowa.

Article 2 : Lesdites modalités portent essentiellement sur :

- L'acquisition d'un cercueil,
- Les frais de morgue,
- Le transport de la dépouille jusqu'au lieu d'inhumation,
- La gerbe de fleurs,
- Les frais funéraires etc...

Article 3 : (1) Les frais engagés par la Communauté Urbaine en ce qui concerne un membre du Conseil ne peuvent excéder 2.500.000 (Deux Millions Cinq Cent Mille) Francs CFA TTC.

(2) En même temps les dépenses engagées par la Communauté Urbaine d'Ebolowa pour le décès d'un membre de l'exécutif ne peuvent excéder 5.000.000 (Cinq Millions) Francs CFA TTC.

Article 4 : La production d'un acte de décès et d'un Certificat du genre de mort du decujus, sont des préalables pour le déclenchement desdits droits.

Article 5 : Le Maire de la Ville, ordonnateur du Budget les cas échéant son Adjoint immédiat désigné au même titre, l'Autorité de Tutelle, le Contrôleur Financier Spécialisé et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et Délibéré en séance plénière à Ebolowa le 07 AOÛT 2020

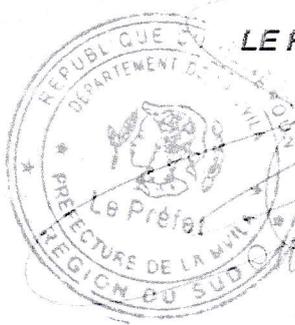
LE SECRETAIRE DE SEANCE ;

**LE MAIRE DE LA VILLE D'EBOLOWA
PRESIDENT DE SEANCE ;**



Vu et approuvé
Ebolowa le, _____

LE PREFET DE LA MVILA



Avogo Sylvain-Marie
Administrateur Civil Principal
Chevalier de l'Ordre National de la Valeur

AMPLIATIONS :

- MINDDEVEL/Ydé
- PREFET/Mvila
- SG/CUE
- CFS/CUE
- RM/CUE
- Toutes Directions/CUE
- Tous services/CUE
- Chrono/Archives